

Jeudi 23 janvier 2025

Monsieur le Préfet
Préfecture du Doubs
3 Av de la gare d'eau
25000 Besançon

Objet : Réponse au courrier à Monsieur le préfet du Doubs - Demande de révision de l'arrêté du plan de chasse concernant l'espèce : Chamois

Monsieur le Préfet,

Nous accusons réception de votre courrier que nous avons lu avec beaucoup d'attention et vous remercions pour le temps que vous avez bien voulu nous consacrer. Nous souhaitons toutefois réagir à certains points et exprimer nos préoccupations persistantes concernant ce plan de chasse qui, bien qu'ayant été révisé à la baisse par rapport à l'année précédente, nous semble toujours hautement discutable.

Tout d'abord, une étude scientifique sur la population de chamois dans le Jura suisse (voisin du Doubs) indique que la densité naturelle de l'espèce peut varier, en fonction de la qualité de l'habitat, des conditions environnementales et du nombre de grands prédateurs, de 6 à 34 individus pour 100 hectares. Si l'on en croit les estimations de la Fédération des chasseurs du Doubs, la population de l'animal est extrêmement réduite dans le département puisque nous sommes à moins d'un individu pour cent hectares. Et quand bien même ces estimations seraient, comme l'avance la FDC 25, en deçà de la population réelle, la marge est telle que nous sommes dans tous les cas très loin des densités naturelles de la région mises en exergue par l'étude susmentionnée. Avec une si faible présence dans notre département, il paraît impensable que ces animaux puissent causer des dégâts significatifs. À ce jour et à notre connaissance, la Direction départementale des territoires (DDT) n'a d'ailleurs fourni aucun élément faisant état d'impacts négatifs notables de l'espèce sur les prairies ou les forêts.

Deuxièmement, une politique de régulation de cette envergure devrait être précédée par des études approfondies et indépendantes. Il serait préférable, dans ce cadre, de mobiliser non seulement la Fédération départementale des chasseurs, mais aussi l'Office français de la biodiversité ainsi que les associations de protection de la nature. Nous insistons en effet sur l'importance d'une gestion de la faune sauvage fondée sur des données scientifiques solides et une approche inclusive impliquant toutes les parties prenantes.

Dans sa forme actuelle, ce plan de chasse nous apparaît comme répondant essentiellement à des attentes cynégétiques plutôt qu'à des exigences écologiques. Les déclarations au journal de France 3 de M. Thibaut Powolny, directeur technique et scientifique de la Fédération départementale des chasseurs du Doubs, le confirment. Selon lui, le statut de gibier du chamois conférerait aux chasseurs un « droit » de tuer un certain nombre d'individus, qu'il y ait des dégâts ou non. Cette perspective ne remet-elle pas en question la justification écologique du plan de chasse ?

Enfin, le chamois constitue une ressource alimentaire essentielle pour ses prédateurs naturels que sont le loup et le lynx, deux espèces strictement protégées au niveau européen. Comme vous le savez, ces dernières jouent un rôle fondamental dans la régulation des populations d'ongulés sauvages et dans la préservation des écosystèmes forestiers et prairiaux dont elles garantissent la régénération. Une diminution notable du nombre de chamois, cumulée à celle des 6940 chevreuils pouvant eux-aussi être abattus, pourrait contraindre ces grands prédateurs à se rabattre sur le bétail, aggravant les tensions avec le monde agricole. Comment prétendre, dès lors, que ce plan de chasse vise à protéger les exploitations alors qu'il risque précisément de produire l'effet inverse de celui escompté ?

Compte tenu des éléments précédemment évoqués et du fait qu'en date du 3 janvier 2025, 243 chamois ont d'ores et déjà été tués cette saison, nous réclamons un moratoire sur la chasse de l'espèce *Rupicapra rupicapra* pour le reste de la saison en cours et les saisons à venir. Il s'agirait en effet, en l'absence d'études approfondies faisant état de dégâts, de préserver l'animal jusqu'à ce qu'il retrouve un niveau de densité correct susceptible d'être stabilisé par l'action des grands prédateurs.

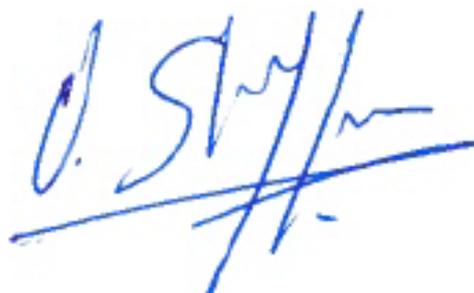
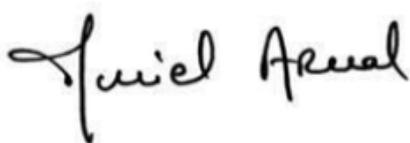
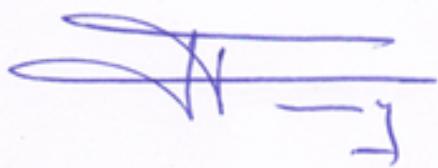
En espérant que ces observations contribueront à enrichir votre réflexion, nous restons à votre disposition en vue de continuer à participer à un dialogue constructif et de collaborer à l'élaboration de solutions équilibrées et durables.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Virginie VERNAY
Présidente - Humanimo

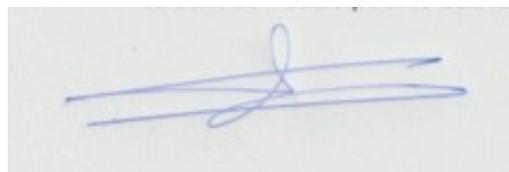
Muriel ARNAL
Présidente - One Voice

Olivier Braunsteffer
Directeur Général - Aspas



Mickael PAUL
Coprésident - Pôle Grands Prédateurs

Sébastien TESTA
Président - Focale pour le Sauvage



Angélique Didelot, Thierry Billey et Lise Vurpillot
Coprésident.e.s - Vigie Jura

